

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE OU LA MODERNITE DE LA TRADITION EN KABYLIE

Mohamed ACHIR

Maître assistant, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

Cécile PERRET

Maître de conférences

IUT de Chambéry, Technolac, 73370 Le Bourget du Lac

Cecile.perret@univ-savoie.fr

INTRODUCTION

Qu'entend-on par le terme économie sociale et solidaire (ESS) ? L'ESS n'est ni une économie caritative qui présente le risque de substituer la sollicitude et la bienveillance au droit, ni une économie d'insertion pensée uniquement comme un secteur de transition, un sas vers l'économie de marché (Eme et Laville, 2004, 21). Les grands principes sur lesquels fonctionnent les entreprises de l'ESS sont la « lucrativité » limitée (répartition équitable des bénéfices, encadrement des salaires...), une gouvernance démocratique (un homme égal une voix), une finalité d'intérêt général ou collectif, un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.¹

Les entreprises dites solidaires, dont une partie des ressources provient de l'épargne solidaire, produisent des biens ou des services qui ont une forte utilité sociale et/ou environnementale et elles participent à la résolution de problématiques d'intérêt général (développement de l'agriculture biologique, développement des énergies renouvelables, résorption de l'habitat précaire...). Au cœur de l'ESS l'on trouve finalement les notions de solidarité, de lien social, de citoyenneté, de démocratie, de responsabilité, de transformation des formes institutionnelles et/ou organisationnelles, d'innovations sociales et de territoire.

Les échanges entre les personnes sont régis par trois modes distincts : le marché, la redistribution et la réciprocité qui agit pour entretenir la relation (Lavoué, Jézequel et Janvier, 2010, 34). L'ESS propose en réalité une recomposition de ces liens qui ont évolué au fil des siècles et sont spécifiques à une culture et un territoire, inventant de nouvelles formes d'organisation. Les types de liens (liens horizontaux entre individus de statut identique ou liens verticaux intergroupes) et la nature des solidarités mises en œuvre doivent donc être examinés : associationnisme solidaire, solidarité organisée autour de la redistribution, solidarité institutionnelle, solidarités de proximité, solidarité formelle ou informelle, solidarité intergénérationnelle...

S'il est notable que l'économie sociale et solidaire connaît un regain d'intérêt dans les périodes de crise financière, mais également de crise morale accompagnée d'une perte de confiance dans les institutions comme c'est le cas en Algérie (Perret et Abrika, 2013-a), il n'en reste pas moins que les pratiques solidaires sont vieilles comme le monde et qu'elles ont permis de financer les activités économiques des personnes exclues du système bancaire dans de nombreux pays (tontines en

¹ <http://www.finansol.org>

Afrique sub-saharienne par exemple) ou œuvrer pour le bien collectif (*tiwiza* en Algérie...).

En novembre 2013, le Collectif algérien pour le développement de l'économie sociale et solidaire (CADESS) a été créé en Kabylie.² Le choix de la Wilaya de Tizi-Ouzou n'est sans doute pas un hasard car la *tiwiza*, pratique solidaire ancestrale qui contribue au renforcement des liens sociaux et à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, y a toujours cours. D'ailleurs, Hanoteau et Letourneux le soulignaient déjà en 1893, toute la société kabyle est effectivement imprégnée de « l'esprit d'association et de solidarité » et « partout, on retrouve, à ses divers degrés, l'association solidaire, aussi bien dans les moindres intérêts de la vie privée que dans les relations de la famille, du village et de la tribu ». C'est pourquoi, nous concentrons dans cette recherche sur les Monts de Kabylie dans la région du Djurdjura que les Romains appelaient *Mons Ferratus* et ses habitants *Quinque Gentii*, ce qui signifie les cinq nations ou les cinq tribus, et sur laquelle Hanoteau et Letourneux précisaient également que « l'organisation politique et administrative [...] est l'une des plus démocratiques et, en même temps, des plus simples qui se puissent imaginer ».

Dans la première partie de ce travail nous précisons ce que recouvre l'ESS au travers de l'étude des différentes catégories de liens sociaux et des types de solidarités mises en œuvre (Lavoué, Jézequel et Janvier, 2010, Eme et Laville, 2004...). Nous analysons également le passage de la solidarité institutionnelle à des solidarités de proximité complémentaires. Enfin, nous positionnons l'ESS entre réciprocité et proximité et étudions ses différentes réalités (finance solidaire, réseaux d'échanges non monétaires, commerce équitable). Dans la seconde partie de cette recherche, nous nous attachons à montrer en quoi l'ESS, qui a le vent en poupe en Kabylie, ne fait que réactiver des pratiques ancestrales qui ont toujours cours dans les villages kabyles, villages encore souvent organisés grâce aux comités de village, émanations de la sorte de « république villageoise » décrite par Camps (2007, 297), Lacoste-Dujardin (2001 et 2002) ou Perret et Abrika (2013-b).

1. LE CONCEPT D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1.1. Liens sociaux et solidarités

La nature des liens entre les agents économiques a été précisée par la typologie aujourd'hui bien connue proposée par la Banque mondiale (2000). Elle distingue le lien qui unit (*bonding*), le lien qui lie (*linking*) et le lien qui relie (*bridging*). Les liens de type *bonding* unissent des individus de statut identique (liens horizontaux) au sein d'une même communauté. S'ils caractérisent des relations de type communautaire, c'est-à-dire de personnes adhérant à un même système de

² T.Ch. « Il a été créé hier lors d'une journée organisée à l'APW. Le Collectif algérien pour le développement de l'économie sociale et solidaire est né », *La Dépêche de Kabylie*, 28 novembre 2013.

représentation, ils tendent vers une « fermeture relationnelle » (Coleman, 1988), voire peuvent déboucher sur de la discrimination. Ces liens peuvent être ceux existant au sein d'une famille, d'un village, d'une tribu, d'une ethnie *etc.* Les liens de type *linking* caractérisent des interactions entre des agents aux statuts différents. Ces liens sont dits verticaux. Ces liens intergroupes nécessitent d'être réaffirmés et se caractérisent par des transactions de réciprocité qui obligent à la poursuite des échanges (Angeon, Caron et Lardon, 2006, 10). La fréquence des interactions tend à déboucher sur la convergence des représentations. Enfin, les liens de type *bridging* lient des agents distants, cette distance peut être géographique (un membre du village qui a émigré) ou le lien n'est pas activé en permanence (Angeon, Caron et Lardon, 2006, 13). Pour la Banque Mondiale, le *bridging social capital* entre membres de la même communauté ou avec les membres d'autres communautés peut à la fois permettre d'obtenir de meilleurs services de l'État, permettre une amélioration des infrastructures ou l'accès à certains marchés ou au crédit. Selon Loudiyi, Angeon et Lardon (2004, 10), trois catégories d'acteurs simplifiés existent : (i) la première (G) est une simple formation d'individus ayant une action collective intentionnelle ou non (par exemple les habitants d'un village réunis au sein d'une association), (ii) la deuxième (GP) est un groupe dit productif, un collectif d'acteurs ayant un but commun finalisé qui se dotent de règles communes et (iii) le troisième (I) est représenté par les acteurs institutionnels. À ces trois types d'acteurs, les auteurs associent des qualités reconnaissables, la forme prédominante de capital social : au groupe G, elles associent la recherche du « vivre ensemble (*Bonding*), au groupe GP elles associent la recherche du « produire ensemble » (*Linking*) et aux acteurs institutionnels I un rôle d'organisation et d'encadrement, « organiser ensemble » (*Bridging*). Le passage d'un type d'acteur à un autre correspond à un changement de rôle et la présence d'un lien prédominant.

Les échanges entre les personnes sont régis par trois modes distincts : le marché, qui se veut agir sans aucune régulation (liberté de l'offre et de la demande), la redistribution, qui oblige au lien à un pouvoir politique et la réciprocité qui agit pour entretenir la relation (Lavoué, Jézequel et Janvier, 2010, 34). L'ESS propose en réalité une recomposition de ces liens au travers d'« une recomposition des rapports entre l'économique et le social » (Eme et Laville, 2004, 21) et elle est en recherche d'un sens en mettant l'économique au service de l'Homme. En France, l'évolution de ces trois liens a permis de passer, au fil des siècles, d'une solidarité corporative à une solidarité organisée autour de la redistribution (cf. tableau 1 en annexes). Si la charité implique une dissymétrie des rapports entre le donateur et le donataire, la solidarité peut être définie comme un lien social qui unit des citoyens libres et égaux. L'émergence de la solidarité n'implique cependant pas la disparition de la charité. La solidarité peut être soit horizontale, soit verticale. La solidarité horizontale consiste en une auto-organisation des individus pour résoudre des problèmes communs tandis que la solidarité verticale est constituée par l'action correctrice de l'État qui permet de réduire les inégalités. L'État Providence confronté à des contraintes financières engendrera au fil du temps une privatisation de l'aide sociale comme complément nécessaire de l'action publique. Aujourd'hui,

les excès de l'individualisme et les crises nécessitent de repenser le lien social. C'est là tout l'enjeu de l'ESS.

La solidarité intergénérationnelle peut également être un cadre pertinent pour mobiliser des acteurs autour de projets collectifs susceptibles d'être pilotés avec des critères d'efficacité sociale plutôt que de rentabilité financière. Il s'agit donc d'identifier des pratiques sociales organisées de manière à créer un champ de crédibilité permettant l'intervention de tiers en appui aux projets *via*, par exemple, la microfinance. L'importance et les formes de la solidarité familiale intergénérationnelle dépendent à la fois des normes familiales et de la culture mais également des traditions de politique sociale et de l'importance de la protection sociale. La protection sociale est ici entendue comme l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux (c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses) que sont la vieillesse, la maladie, l'invalidité, le chômage... Deux types de solidarité intergénérationnelle et de protection contre le risque peuvent être distingués : une solidarité que l'on pourrait qualifier de formelle qui passe par les institutions de protection sociale et une solidarité que l'on pourrait qualifier d'informelle qui proviendrait d'usages, de traditions d'entraide ayant cours dans une société. Si elles peuvent se compléter, solidarité collective et solidarité familiale ne sont pas régies par les mêmes règles : une éthique de justice faite d'égalité de traitement préside à l'exercice de la solidarité collective tandis que les échanges solidaires au sein des familles peuvent être entachés d'inégalité dues à un écart entre les normes et les pratiques (Chauvière et Messu, 2003, 327-328).

1.2. L'économie sociale et solidaire (ESS) : de la solidarité institutionnelle à des solidarités de proximité complémentaires

Quelle réalité recouvre exactement le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) ? Selon le Ministère de l'économie et des finances français c'est « un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale [...et qui] adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs »³, un ensemble d'entreprises capables de concilier l'activité économique et l'utilité sociale en donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits. Il s'agit de considérer que l'économie est au service de la personne et non l'inverse. L'éthique de l'économie sociale et solidaire est traditionnellement définie par la finalité de service à la collectivité ou aux membres plutôt que la finalité de profit, l'autonomie de gestion, la gestion démocratique et participative, la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus et un ancrage territorial et/ou sectoriel.⁴ Mais, au-delà de cette image d'Épinal, il s'agit d'entreprises de proximité qui forment une véritable « écologie sociale ayant pour spécificité de fonder l'activité économique sur une

³ <http://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>.

⁴ <http://www.direccte.gouv.fr/obtenir-son-agrement-entreprise-sociale-et-solidaire-a>

prise en compte des interactions sociales et environnementales » (Eme et Laville, 2004, 15). Les liens de ces entreprises avec leur environnement social ou naturel local doivent donc être analysés afin de mettre en lumière leurs spécificités, notamment le fait qu'en période de crise et de délitement du lien social elles suppléent les organisations conventionnelles pour satisfaire de nombreux besoins. Les initiatives locales analysables dans une perspective d'économie solidaire fondent leur « action économique sur la volonté de promouvoir des rapports sociaux de solidarité à travers deux caractéristiques majeures : la construction conjointe des services et l'hybridation des économies » (Eme et Laville, 2004, 14-15).

Quels sont les traits communs des pratiques des acteurs de l'ESS ? Selon Eme et Laville (2004, 20-21), ce sont : la recherche de nouvelles régulations qui ont comme objectif de créer des formes de solidarité concrètes, une réinscription de la solidarité au cœur de l'économique, une réflexion sur la nature du lien social et les finalités de l'échange économique, le choix de la combinaison marchand / non marchand et une synergie entre économies produisant des innovations organisationnelles. Finalement, les acteurs de l'ESS recherchent une articulation socio-économique spécifique. L'ESS a également une dimension politique car les acteurs refusent de subir la crise et l'insatisfaction de leurs besoins. C'est enfin un nouveau modèle d'action collective. Pour autant, il ne s'agit pas de remplacer la solidarité institutionnelle mais d'imaginer des solidarités de proximité complémentaires qui permettent de compenser la faiblesse ou la baisse des financements publics et d'améliorer la cohésion sociale, confortant le « mieux vivre ensemble ». En France, la qualité « sociale et solidaire » est reconnue à une structure à partir du moment où elle a reçu l'agrément⁵ délivré par l'Unité territoriale (UT) des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou par la préfecture.

En France, les Banques Alimentaires (BA), dont les produits sont des dons et sont gérées majoritairement par des personnes bénévoles, sont un bel exemple d'innovation organisationnelle. Les BA accompagnent quotidiennement quelques 1117 centres communaux d'action sociale (CCAS) ainsi que des associations tout au long de l'année dans leur mission : aider les personnes démunies à se restaurer. Les BA, grâce aux collectes alimentaires qu'elles réalisent en partenariat avec un grand nombre d'associations, « permettent d'aider 750 000 personnes qui vont recevoir en moyenne 10 kg de produits alimentaires par mois et par personne tout au long de l'année »⁶. Les BA développent également depuis quelques années, en collaboration avec leurs partenaires, des modes de distribution d'aide alimentaire innovants, comme les Épiceries sociales⁷. Ces épiceries sont souvent créées sous

⁵ L'agrément est accordé pour 2 ans. À échéance, et si la structure désire conserver cet agrément, elle peut présenter une nouvelle demande qui, si elle est acceptée, sera cette fois d'une durée de 5 ans.

⁶ <http://www.banquealimentaire.org>

⁷ Une Association nationale de développement des épiceries solidaires (ANDES), qui est association loi 1901 apolitique et laïque, a été créée en avril 2000. L'ANDES a été déclarée d'intérêt général en 2004. Cette reconnaissance ouvre le droit à réduction d'impôts à hauteur de 60% du montant de l'aide, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires, pour les entreprises partenaires.

l'égide des CCAS (ou parrainées), les municipalités mettant des locaux à leur disposition. Les bénéficiaires des Épiceries sociales, souvent orientés par les services sociaux de la municipalité ou d'un centre médico-social, achètent leurs produits, qui sont en grande partie fournis par les Banques Alimentaires, à 10% du prix des grandes surfaces. Au-delà de l'aide purement alimentaire, les bénévoles des Épiceries sociales créent du lien avec les personnes accueillies (écoute, partage d'un café, ateliers conseils en cuisine...). Pour devenir client des Épiceries sociales, il faut constituer un dossier de demande d'aide alimentaire qui sera présenté à une commission de pilotage⁸ comprenant principalement des travailleurs sociaux, des responsables d'Épiceries sociales, de la Caisse d'allocations familiales (CAF), de la BA et du CCAS. Le critère analysé par la commission est le « restant pour vivre » (c'est-à-dire ce qui reste pour vivre après paiement du loyer, des factures d'électricité, de téléphone...) et le nombre de personnes composant le ménage. Les Épiceries sociales voient aujourd'hui venir des personnes touchées par les nouvelles formes de pauvreté que les services sociaux ont commencé à découvrir dans les années 1980 : familles monoparentales, travailleurs pauvres, jeunes de moins de 30 ans.⁹

1.3. L'ESS entre réciprocité et proximité

1.3.1. Le cas services de proximité

Le principe de réciprocité nécessite que les personnes agissant dans l'économie sociale et solidaire soient à la fois volontairement impliquées et que « l'intercompréhension [soit] recherchée à travers la référence à une égalité de droit » (Eme et Laville, 2004, 15). L'idée sous-jacente à celle de réciprocité étant une co-construction de l'offre et de la demande de services de proximité dans un climat de parole partagée et de confiance interpersonnelle. C'est ce processus de co-construction qui peut aboutir sur des innovations socio-économiques qui permettent de « mieux vivre ensemble » sur un territoire. Il convient de différencier les services de voisinage (faits de solidarités spontanées et simples relations de bon voisinage) des services solidaires de proximité, même si les services de proximité peuvent s'appuyer sur des ressources familiales. Les acteurs de services solidaires décident volontairement de conduire une action leur permettant de résoudre les problèmes rencontrés par chacun d'entre eux (Eme et Laville, 2004, 16). Cette action de réciprocité n'implique cependant pas d'agir dans le cadre d'une économie non monétaire. Les services de proximité peuvent être définis comme des services, qui, « à partir d'une impulsion réciprocaire » réalisent une co-construction de l'offre et de la demande et combinent à la fois principes de marché et principes de la redistribution (Eme et Laville, 2004, 17). L'enjeu est alors leur durabilité.

⁸ La commission de pilotage se réunit généralement chaque mois. Elle statue sur l'accord d'une aide sous forme d'aliments, et pour une durée déterminée, en général 3 à 6 mois éventuellement renouvelable après réexamen du dossier en fonction de l'évolution de la situation du ménage.

⁹ « Le regard des usagers sur les épiceries solidaires: une évaluation sur trois sites », Rapport final, Réalisé par Gilles Malandrin avec la collaboration de Cyrille Ferraton, mars 2004, 49p.

1.3.2. La finance solidaire

Face aux contraintes de financement de certains acteurs et dans le but de démocratiser l'accès au crédit, des actions de mobilisation de l'épargne locale et solidaire s'organisent. L'objectif est à la fois d'accompagner la création d'entreprises, souvent celles qui ont objectif social ou écologique, et d'améliorer leur taux de survie. L'épargne solidaire, apparue en France au début des années 80, satisfait à la fois le désir de solidarité des épargnants (qui donnent ainsi sens à leur épargne) et les besoins de financement d'entreprises qui n'ont pas accès au prêt bancaire classique et, enfin, elle aide à l'insertion de personnes en difficulté. Des banques ou des établissements financiers solidaires permettent la mise en relation de ces deux catégories d'acteurs. Concrètement, l'épargne est collectée au profit de « financeurs solidaires » qui peuvent être des associations, des institutions de micro-finance, des sociétés coopératives ou des fonds de capital-investissement¹⁰ qui agissent dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'environnement et de la solidarité internationale. Les produits financiers proposés, aujourd'hui par la plupart des banques, sont des produits traditionnels (livrets bancaires, livret de développement durable, SICAV ou FCP, assurances-vie,...) auxquels s'ajoutent des mécanismes de solidarité de formes variables. En France, les « placements solidaires » bénéficient d'une fiscalité avantageuse. Lorsque l'épargne est investie directement dans une entreprise solidaire, on parle d'épargne d'investissement solidaire. Quand l'épargnant cède tout ou partie de la rémunération de son épargne à un organisme menant des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale et habilité à recevoir des dons (associations, fondations), on parle d'épargne de partage.¹¹ L'association Finansol, qui fédère les financeurs solidaires, a labellisé en 2010 quelque 120 produits d'épargne solidaire.

1.3.3. Les réseaux d'échanges non monétaires : « pour changer, échangeons »

Les réseaux d'échange réciproques de services ou de savoirs, appelés systèmes d'échange locaux en France (SEL) et qui ont un statut d'association, ont été imaginés au Canada dans les années 70 (Local Exchange Trading System (LETS) en anglais) avant d'essaimer en Australie et en Angleterre puis de conquérir le monde entier. L'idée des SEL est de mettre en relation des personnes qui manquent de moyens financiers mais qui disposent de temps, de compétences inexploitées ou de produits qu'elles ne peuvent échanger sur le marché. Les membres échangent entre eux, sans avoir recours à la monnaie, grâce à une unité de compte locale et compensable entre les membres du SEL. En France, les premiers SEL ont vu le jour en 1994 et on comptait plus de 470 SEL actifs en 2012 (voir le tableau 2 en

¹⁰ Le capital-investissement consiste à prendre des participations dans le capital de petites et moyennes entreprises généralement non cotées. L'Association française des investisseurs pour la croissance (AFIC) assure la promotion du capital-investissement. L'AFIC comptait en 2012 près de 270 membres actifs regroupant l'ensemble des structures de capital-investissement installées en France (<http://www.afic.asso.fr>).

¹¹ Quand l'épargnant choisit de céder tout ou partie de la rémunération de son épargne à un organisme menant des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale et habilité à recevoir des dons (associations, fondations), on parle d'épargne de partage.

annexes). Les motivations à la création d'un SEL sont diverses : favoriser la création de liens sociaux, échanger sans monnaie, valoriser des savoir-faire... Pour qu'il fonctionne correctement, une masse critique d'adhérents est nécessaire, au moins une vingtaine de personnes selon Selidaire¹². En décembre 2013, nous avons contacté le secrétariat de Selidaire, qui, s'il ne dispose pas de statistiques précises, estime le nombre de SEL en France à 600 avec une moyenne d'une cinquantaine de membres par SEL.

1.3.4. Le commerce équitable : « Aidez-nous à vendre [nos produits] à un prix juste plutôt que de nous donner de l'argent »

D'après Jean-Pierre Doussin (2012), le commerce équitable est sans doute né dans l'immédiat après-guerre dans une optique de charité (on achetait alors divers petits objets en provenance des pays du Sud). Rapidement, ce type de commerce s'est développé dans une démarche de renforcement des capacités des producteurs afin qu'ils deviennent les acteurs de leur propre développement collectif. En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme précise dans son article 23 que « Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine ». En 1964, une recommandation de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) souligne que « le commerce [n'est pas] pas la charité ». « Aidez-nous à vendre notre café à un prix juste plutôt que de nous donner de l'argent », lançaient dans les années 80 les membres d'une coopérative mexicaine de petits planteurs de café (Union des coopératives indigènes de la région de l'Isthme (UCIRI)) à l'association néerlandaise de solidarité internationale Solidaridad qui les aidait grâce à des dons financiers. Ce fut l'origine de la création du label Fairtrade/Max Havelaar¹³.

L'objectif affiché du commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect et dont l'objectif est une plus grande équité dans le commerce mondial traditionnel. Il replace le petit producteur au centre et donne un sens à l'acte de consommation. Ce commerce concerne aujourd'hui les produits alimentaires et artisanaux mais on peut imaginer qu'il s'intéresse un jour aux produits industriels. En France, le chiffre d'affaires total des produits labellisés vendus par l'ensemble des acteurs commerciaux ayant un label Fairtrade/Max Havelaar est de 345 millions d'euros (même si son taux de croissance est en net ralentissement par rapport à la période [2006-2008]) et concerne environ 400 organisations de producteurs bénéficiaires (cf. tableau 3 en annexes). Les produits labellisés Fairtrade/Max Havelaar sont commercialisés par plus de 200 entreprises, pour l'essentiel des PME françaises. Les produits les plus vendus en France sont le café, les produits chocolatés, le textile, le thé, le sucre et la banane.

¹² <http://selidaire.org>.

¹³ Fairtrade/Max Havelaar regroupe des ONG et des représentants de producteurs. Son but est d'utiliser le commerce pour donner à des paysans et travailleurs agricoles de l'hémisphère sud les moyens de lutter eux-mêmes contre la pauvreté.

2. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ALGERIE

2.1. L'organisation traditionnelle du village kabyle ou l'importance des liens horizontaux

En Kabylie, les liens horizontaux (de type *bonding*) sont primordiaux. Traditionnellement, « la place d'unité sociale et politique qu'occupe la famille se justifie par une vision profonde de la vie en société. Ce qui est primordial est la volonté de vivre ensemble, partagée par tous les habitants » (Adli, 2010-b, 20). Sans la famille et le respect de ses normes, un individu « risque d'aller au devant de grandes déconvenues ». Une expression populaire précise d'ailleurs que « dans son isolement l'homme est toujours disqualifié » (« *awhid yenghat ccrââ* ») (Adli, 2010-b, 20-21). Dans le village kabyle, unité de base territoriale et politique qui unit les citoyens, des liens horizontaux unissent les villageois qui adhèrent à un même système de représentation. Parmi les nombreuses formes politiques anciennes connues dans le monde berbère, la plus répandue chez les sédentaires est une « sorte de république villageoise » (Camps, 2007, 297) qui comporte plusieurs niveaux, dont la *jemaâ* (l'« assemblée villageoise » qui est masculine) et l'*âarch* (la tribu) (Lacoste-Dujardin, 2001, 75). Dans la tradition, l'*âarch* est le regroupement de plusieurs villages d'une région liés par un ancêtre éponyme (Direche-Slimani, 2006, 185). C'est la *jemaâ* (où les anciens ou les chefs de famille peuvent prendre la parole) qui possède le pouvoir politique, administratif et judiciaire. Cheikh Mohand¹⁴ identifie les fondements-mêmes de la société kabyle comme étant la *jemaâ*, la valeur de l'effort et l'importance de la fratrie (Adli, 2010-b, 47-48). Le chef du village (*Amghar* ou *Amqran*) est élu par les membres de l'assemblée (*Thadjmaat*) composée des représentants des familles qui peuplent le village. Les décisions de la *jemaâ*, véritable cour de justice, s'appliquent à tous les domaines de la vie. Elle fait office de conseil municipal : elle fixe par exemple l'assiette des contributions ou prend des décisions concernant des travaux collectifs. Cour souveraine, elle détermine les relations avec l'extérieur c'est-à-dire à la fois avec les villages appartenant à la même tribu et avec les « étrangers, c'est-à-dire avec les autres tribus kabyles, les Arabes et selon les périodes, les Turcs ou les Français » (Camps, 2007, 298). Enfin, elle prend des décisions touchant à la vie quotidienne ou saisonnière : elle fixe le début des labours, de la moisson, *etc.* et ce, suivant la loi du village (*Lqanoun tadarth*), une sorte de Constitution à laquelle sont soumis tous les villageois. *Lqanoun tadarth* repose sur une coutume transmise oralement¹⁵ (*Llâda*) grâce à la mémoire des anciens (*ouqal*) et elle est adaptée par les *jemaâ* des différents villages (*taârfît*) (Adli, 2010-a, 181). *Llâda* et *taârfît* sont basées sur l'égalité des droits et des devoirs de l'ensemble des citoyens du village (Adli, 2010-a, 181). Le droit kabyle, qui est un droit humain, et non pas révélé comme le

¹⁴ Poète kabyle (1836 – 1901).

¹⁵ Il semble que ces codes de lois ont également été préservés par écrit. En 1895, un « comité de législation étrangère » va publier un recueil intitulé *Kanoun kabyle*. Suivront ensuite *Le kanoun d'Adni* de Boulifa en 1905 et une note de recherche de Rahmani Slimane sur le *kanoun* de la région d'Aokas (Adli, 2010, 182-183).

droit musulman (*fiqh*), repose essentiellement sur la famille qui est l'unité sociale et politique du village (Adli, 2010-a, 186-187).

Si la « sorte de république villageoise » décrite par Camps a subi des transformations au fil du temps, ce que l'on appelle les comités de villages (CV) continuent aujourd'hui à réaliser des projets d'utilité collective, à statuer dans tous les domaines de la vie quotidienne ou dans les conflits qui opposent le village à l'extérieur. Trois catégories de CV existent aujourd'hui : certains se sont déclarés sous forme d'association, d'autres non et enfin les derniers ont créé une association en parallèle afin de disposer d'un compte bancaire. Ces comités possèdent leur propre caisse (alimentée par les cotisations des villageois, des dons...) afin de financer des projets d'utilité publique (pavage des rues, mise en place d'un réseau d'eau courante...). Dans les environnements urbains, ces comités prennent la forme de comités de quartier. Les CV peuvent également jouer le rôle l'interface (liens de type *linking* dans la terminologie de la Banque mondiale (2000)) entre les habitants et les autorités locales. L'organisation des villages kabyles, issue de la tradition et encastrée dans une culture imprégnée de « l'esprit d'association et de solidarité », a non seulement permis de pallier les défaillances de l'État et financer des projets locaux de développement mais a aussi « contribué à maintenir le lien social malmené par plus d'une décennie de guerre civile et de crise économique » (Direche-Slimani, 2006, 183). Au travers des CV, les villageois sont en réalité organisés en un « groupe productif »¹⁶ qui a un but commun finalisé (un projet d'utilité collective par exemple) et se dote de règles communes (*Lqanoun tadarth*) qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent donner lieu à sanction financière ou à une exclusion. Perret et Abrika (2013-b) montrent que les liens distants (de type *bridging*) avec la communauté des émigrés du village sont essentiels au développement territorial et que, selon les cas, le comité de village (CV) kabyle, survivance d'une organisation sociale issue des traditions locales, peut être un substitut à l'État ou un complément à l'État. Gouvernance formelle et informelle se complètent ou se substituent l'une à l'autre. Des coordinations locales non marchandes influent sur la dynamique de développement territorial. À noter qu'aujourd'hui, nous assistons à la modernisation de ces structures et à leur renforcement par la création de commissions distinctes chargées de traiter généralement des questions d'urgence. Les commissions sont composées des membres du comité et de quelques volontaires du village comme les universitaires, des ingénieurs... (Achir, 2013, 22).

2.2. La solidarité intergénérationnelle en Algérie

Les solidarités entre les générations sont largement façonnées par la culture. Un axe Nord/Sud est souvent évoqué pour différencier les valeurs familiales ; « les pays du Nord étant plus individualistes et ceux du Sud plus familialistes » (Attias-Donfut et Gallou, 2006, 87). Par ailleurs, dans les pays du Maghreb, on observe

¹⁶ Un groupe dit productif est un collectif d'acteurs ayant un but commun finalisé qui se dote de règles communes (Loudiyi, Angeon et Lardon (2004, 10)).

toujours une très forte tendance des personnes âgées à cohabiter avec leurs enfants, « signe de piété filiale » (Attias-Donfut et Gallou, 2006, 87). Dans le modèle traditionnel tel qu'il a existé en Algérie avant la colonisation, l'identification sociale opère à deux niveaux : au niveau de la tribu et au niveau de la 'ayla qui est une communauté familiale patrilinéaire. Elle est composée de fils mariés, demeurant unis du vivant du père, et souvent après sa mort, sous la direction du frère aîné ou de l'un des frères dont la compétence est reconnue (Addi, 2004). « L'indivision de la propriété exploitée en commun, la crainte et le respect du père, le culte des ancêtres, l'attachement à la généalogie agnatique¹⁷ et à la solidarité qui en découle donnent à la communauté familiale algérienne les traits de la famille patriarcale telle qu'elle a été définie par les anthropologues. » (Addi, 2004, 71-72). L'enfant est défini comme le fils de tel homme, de tel père, et est petit-fils de tel grand-père ; la femme est socialement invisible. L'exploitation agricole de l'héritage commun et les possibilités d'extension des habitations rurales permettent à chaque couple de disposer d'une pièce où vivre son intimité (Addi, 2004, 75). La déstructuration sociale induite par la colonisation (expropriations, éparpillement des tribus, exode rural, échange marchand) a fait disparaître la 'ayla qui prend la forme de la famille élargie, « groupement d'individus déchirés entre l'attrance de la forme familiale suscitée par le salariat (famille conjugale) et le désir de reconduire la forme patriarcale » (Addi, 2004, 72). Cette tendance va se renforcer dans la période post-coloniale avec des politiques agraires et une urbanisation (appartements conçus pour des familles conjugales) qui vont renforcer la destruction du modèle traditionnel patriarcal. Les jeunes sont de plus en plus tiraillés entre le mode de vie traditionnel ou ce qu'il en reste et le modèle occidental diffusé par les médias ou relaté par les émigrés. La famille patriarcale essaie cependant de se reconstituer dans un environnement architectural inapproprié (bidonvilles, villes) se transformant alors en groupe domestique élargi ou famille élargie¹⁸ (Addi, 2004, 73).

Le réseau familial, regroupant frères et sœurs mariés, tire sa cohérence de la présence dans une famille principale des parents. Au décès des parents, le réseau initial se scinde en plusieurs réseaux qui se dotent de centres respectifs en s'autonomisant. Le réseau familial n'inclut pas des cousins mariés ; le réseau lignager se regroupe à l'occasion de fêtes de famille, de naissances, de décès, *etc.* (Addi, 2004, 74-75). Au lendemain de la guerre d'indépendance, la structuration en famille élargie a amorti les conséquences sociales des mutations économiques. Elle amoindrit le volume de demandes de logements « en prenant en charge les vieilles personnes et les infirmes de la parentèle, en assurant la nourriture et le gîte aux enfants adultes souvent mariés et sans emploi, la famille a facilité la tâche de l'État en matière de questions sociales » au lendemain de la guerre d'indépendance (Addi, 2004, 79). La loi 84-11 du 9 Juin 1984 (JORA n°24 du 12.06.1984) portant code de la famille précise d'ailleurs dans son article 77 que « L'entretien des ascendants incombe aux descendants et vice-versa, selon les possibilités, les

¹⁷ La généalogie est dite agnatique en cas de descendance d'une même souche masculine.

¹⁸ Les termes de famille élargie, composée ou étendue sont employés.

besoins et le degré de parenté dans l'ordre successoral » et l'article 78 que « L'entretien consiste en la nourriture, l'habillement, les soins médicaux, le logement ou son loyer et tout ce qui est réputé nécessaire au regard de l'usage et de la coutume ».

Le cadre conceptuel de la solidarité intergénérationnelle conçoit les relations parents-enfants adultes comme la source première de soutien affectif et physique mutuel. Les relations intergénérationnelles sont considérées comme un élément important des relations familiales notamment pour l'intégration sociale des personnes âgées. Selon Bengtson et Schrader (*in* Lowenstein et *alii.*, 2003, 50), le modèle de la solidarité familiale intergénérationnelle comprend six dimensions : la dimension structurelle (distance géographique qui peut freiner ou faciliter l'interaction entre les parents âgés et leurs enfants, la co-résidence...), la dimension associative (nombre de contacts entre les parents vieillissants et leurs enfants, nombre de visites, nombre d'appels téléphoniques...), la dimension fonctionnelle (aide mutuelle pour les activités de la vie quotidienne fournie par les parents aux enfants et reçue des enfants), la dimension affective (sentiment de proximité émotionnelle entre membres de la famille), la dimension consensuelle (degré de similarité des opinions et valeurs entre les parents âgés et leurs enfants) et la dimension normative (valeurs relatives aux obligations entre générations). Ces six dimensions peuvent être regroupées en deux sous-ensembles : les aspects comportementaux et structurels (solidarité associative, fonctionnelle et structurelle) et les aspects cognitifs et affectifs (solidarité affective, consensuelle et normative). Malgré les mutations sociales (affaiblissement des liens communautaires, transformation de la cellule familiale vers la famille conjugale...), les mutations démographiques (vieillesse de la population, allongement de l'espérance de vie...), les mutations de styles de vie et les mutations économiques et politiques (informalisation de l'économie, place de l'État, difficulté d'insertion des jeunes, évolution du système de protection sociale...) en l'Algérie, une étude appliquée de Perret et Paranque (2013) montre que la solidarité affective et consensuelle entre les générations reste forte relativement forte et que la structure de la famille conjugale est de plus en plus fréquente au détriment de la structure patriarcale¹⁹ qui s'est de fait transformée, selon ses moyens financiers et son niveau culturel, soit en famille élargie (plusieurs couples dans la même résidence), soit en réseau familial structuré autour d'un ménage principal (les parents, le grand frère ou tout autre homme reconnu pour ses compétences, son sérieux ou... ses revenus).

¹⁹ Famille néo-patriarcale étendue = couple + enfants célibataires et mariés + petits-enfants. Famille néo-patriarcale réduite = couple + enfants célibataires (selon une typologie élaborée par Fatima Oussedik (*in* Lahouari ADDI, « Femme, famille et lien social en Algérie, *in* Azadeh KIAN-THIEBAUT et Marie LADIER-FOULADI, **Famille et mutations sociopolitiques. L'approche culturaliste à l'épreuve**, Marie (Ed.), pp. 71-87, 2004, p.73).

2.3. Les pratiques solidaires traditionnelles et leur réactivation grâce au monde associatif

Tiwizi est un terme *amazigh* féminin qui vient du verbe *iwiss* (aider). *Tiwizi* est un travail bénévole réalisé pour la communauté ou une famille en particulier. Le terme *tiwiza* (qui est un pluriel et est parfois écrit *twouiza*, ou *twiza*) peut signifier l'entraide, la solidarité, le volontariat, le bénévolat ou la générosité.²⁰ Il s'agit de mettre en commun les efforts des membres d'une même communauté pour des travaux d'intérêt général (l'aménagement d'une fontaine, le pavage d'une rue, la réalisation de canalisation, la construction d'un dispensaire dans un village...) ou de solidarité à l'égard de ceux qui ont besoin d'aide (personnes âgées, orphelins...). Selon Azergui Mohamed²¹, ce type d'organisation est né du fait qu'historiquement la société amazigh (au Maroc ou en Algérie en particulier) n'a jamais connu ni esclaves, ni serfs, ni système de métayage. *Tiwiza* constitue une forme de coopération sinon de développement communautaire. Les saisons sont marquées de *tiwiza* correspondant aux nécessités du calendrier agricole. Azergui Mahamed se souvient ainsi des *tiwiza* dans son village de Tanalt dans l'anti Atlas occidental « le gaulage des olives se fait en Janvier [...] De fait, à cette époque de l'année les olives sont bien mûres et pleines. Il faut les faire rentrer rapidement à la maison [...] Ainsi, durant quelques jours, notre grande l'oliveraie [...] est en grande fête. Elle est envahie de partout par des équipes joyeuses de *Tiwizis*. Autrefois, notre *Tiwizi* à nous se compose de presque tous les membres de la famille vivant dans les villages voisins où il y a surtout des arganiers. Notre travail de gaulage commence au lever du soleil [...]. Les hommes, surtout les jeunes, grimpent aux cimes des grands oliviers un long bâton (gaule) à la main. Les moins jeunes et les enfants restent au pied des oliviers avec leur long bâton. [...] Entre temps, les filles et les femmes arrivent du village pour le ramassage des olives »²². En Algérie, afin de perpétuer une tradition qui a tendance à se perdre, une association, appelée Touiza, a été créée en mars 1989. Elle s'inspire de « la pratique ancestrale d'entraide et de solidarité qui consiste à mettre en commun les efforts des membres d'une même communauté pour des travaux d'intérêt général »²³. Touiza a également initié depuis 1997/1998 plusieurs programmes de développement rural et de préservation de l'environnement ainsi que des micro-entreprises. Un dispositif d'appui a été mis en place : il concerne l'octroi est de micro-prêts, le montage, le suivi et l'accompagnement ainsi que la formation technique des porteurs de projets. Une autre association, basée à Marseille, Touiza solidarité, œuvre dans le même sens : la réactivation des principes d'entraide traditionnelle afin de soutenir des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des acteurs du développement au Maghreb en s'appuyant sur l'implication

²⁰ Voir l'article « *Tiwizi* (ou tradition amazighe de solidarité active) » Par Azergui Mohamed sur le site : <http://tawiza.x10.mx/Tawiza131/tiwizi.htm>.

²¹ Voir l'article « *Tiwizi* (ou tradition amazighe de solidarité active) » Par Azergui Mohamed sur le site : <http://tawiza.x10.mx/Tawiza131/tiwizi.htm>.

²² Cf. Ibid.

²³ <http://touiza.com/>

de la diaspora maghrébine en France. Touiza solidarité propose des formations (3 par an) dont l'objectif final est le renforcement des capacités²⁴ des acteurs des deux rives de la Méditerranée (cadres des collectivités territoriales, élus, représentants d'associations ou de la société civile...) avec une approche participative dans la mise en œuvre des projets de développement local. Touiza solidarité travaille en partenariat avec des partenaires locaux pour réaliser ces objectifs : en Algérie, il s'agit de l'Association nationale de volontariat Touiza (ANV Touiza) qui est en charge de la sélection des candidats et de la diffusion des informations sur les sessions de formation.

En 2009, Touiza Solidarité a ainsi mis en place un projet pilote de développement local durable dans la Wilaya de Tizi-Ouzou. Pour ce faire, une convention de partenariat a été signée avec le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger et une autre avec le Conservatoire national des formations pour l'environnement (CNFE) rattaché au Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement. Deux associations algériennes ont été impliquées : l'Association pour la jeunesse innovatrice et l'environnement (AJIE à Tizi-Ouzou) qui est maître d'œuvre du projet pour les communes du bassin versant de Taksebt et l'Association nationale du volontariat (ANTV à Alger) et qui dispose d'une pépinière d'entreprises à Boghni. Des séminaires de formation ont été organisés pour les acteurs locaux (cf. tableau 4 en annexes). À la suite de ce projet, un Fond Solidaire a été créé dans le but de financer d'autres activités économiques.

2.4. La finance traditionnelle et l'importance des liens de type *bridging*

La caisse du village continue aujourd'hui à jouer le rôle de « trésor public » du village en Kabylie. Elle est une source de financement du développement et d'aménagement des infrastructures du village (les routes, les fontaines, les mosquées, les aires de jeux, les places publiques et les terrains collectifs (*Lemachemal*)). À noter que les pauvres du village ne sont pas obligés de cotiser mais peuvent bénéficier des aides et des dons de la caisse de village (Achir, 2013, 21). Le village d'Achallam a ainsi acquis un mini bus de 35 places de marque Toyota grâce, notamment, au concours des émigrés à hauteur de 40 000 euros au profit de la caisse du village. Le choix de cet investissement a été acté projet au cours d'une assemblée générale du village et adopté à 'unanimité. Ces transferts réalisés lors de voyages « au pays » sont réalisés en euros et permettent *via* le marché parallèle d'obtenir des dinars à un cours préférable au cours officiel.

²⁴ Le programme de formation à la gestion participative de projets de développement local comprend un volet formation (3 sessions par an) et un volet d'accompagnement des collectivités territoriales maghrébines et françaises dans leurs relations de coopération décentralisée (le Ministère des affaires étrangères assure un financement à hauteur de 50%. Les 50% restants proviennent de collectivités territoriales françaises (Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et Conseil général des Bouches du Rhône (30%) + 20% d'apports privés (dont l' Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)) (informations extraites du bilan d'activités 2009 de Touiza solidarité sur <http://touiza.com>).

CONCLUSION

La solidarité formelle qui passe par les institutions de protection sociale est, en Kabylie, traditionnellement complétée par une solidarité informelle qui provient d'usages et de traditions d'entraide. La solidarité traditionnelle se manifeste dans l'organisation familiale et tribale dans laquelle les liens horizontaux (*bonding*) sont primordiaux. La volonté de « vivre ensemble », norme partagée, explique cette vision profonde de la vie en société. L'organisation politique et administrative des villages, qualifiée par Hanoteau et Letourneux comme l'une des plus démocratiques, renforce cet état de fait. La *tiwiza*, pratique ancestrale qui a encore cours aujourd'hui, participe au bien collectif et amortit les effets de la précarité ou de l'isolement. L'organisation des villages kabyles et l'existence des comités de villages, que l'on peut considérer comme une instance exécutive horizontale dont les décisions se prennent par voie délibérative ou consensuelle, permettent de mener à bien des projets collectifs qui participent au développement des territoires. Le financement des projets choisis démocratiquement par les villageois appartenant au comité de village est réalisé grâce à la caisse du village alimentée principalement par des cotisations ou des dons et du bénévolat.

Si les relations intergénérationnelles sont considérées comme un élément important des relations familiales, notamment pour l'intégration sociale des personnes âgées, la pratique de la *tiwiza* peut prendre en charge celles qui sont isolées du fait des transformations de la cellule familiale et de l'émergence des familles conjugales.

L'émergence d'une économie sociale et solidaire en Kabylie permet à la fois de compenser les insuffisances de la solidarité organisée autour de la redistribution et de réactiver des pratiques d'entraide séculaires dans une culture baignée de « l'esprit d'association et de solidarité ». Au travers des activités conduites par l'association Touiza solidarité, l'on comprend bien toute l'importance des liens distants (de type *bridging*) avec la communauté des émigrés qui participent au développement territorial, notamment par le transfert des connaissances aux associations locales *via* les sessions de formations et les projets concrets choisis en concertation avec les acteurs locaux (membres des associations, élus, responsables de chambres consulaires...).

BIBLIOGRAPHIE

ACHIR M., 2013, La perspective d'émergence des institutions de micro finance à partir des envois de fonds des travailleurs migrants : cas de la Kabylie, mimeo, 25 p.

ADDI L. (2004) Femme, famille et lien social en Algérie, in Kian- Thiebaut, Azadeh et Lader-Fouladi **Famille et mutations socio-politiques. L'approche culturaliste à l'épreuve**, Marie (Ed.), pp. 71-87.

ADLI Y. (2010-a) **Les efforts de préservation de la pensée kabyle aux XVIIIe et XIXe siècles, Tome 1**, L'Odysée édition, 254 p.

ADLI Y. (2010-b) **Les efforts de préservation de la pensée kabyle aux XVIIIe et XIXe siècles, Tome 2**, L'Odysée édition, 239 p.

- ANGEON V., CARON P, et LARDON S. (2006) Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? , **Développement durable et territoire**, Dossier 7 Proximité et environnement, p.1-21 (<http://developpementdurable.revues.org/>).
- ATTIAS-DONFUT C. et GALLOU R. (2006) L'impact des cultures d'origine sur les pratiques d'entraide familiale. Représentation de la solidarité familiale par les immigrés âgés, **Informations sociales** 2006/6, N° 134, p. 86-97.
- BANQUE MONDIALE (2000) **Combattre la pauvreté. Rapport sur le développement dans le monde**, Washington, 204 p.
- BOUTILLIER S. et ALLEMAND S. (2010) L'économie sociale et solidaire, une définition pluridimensionnelle pour innovation sociale, in Boutillier S. et Allemand S. **Marché et organisations**, n°11, 2010/1, 228 pages, pp.9-14.
- BRUNDTLAND G.H. (1987) **Our Common Future**, Oxford, Oxford University Press.
- CHAUVIÈRE M., MESSU M. (2003) Les apories de la solidarité familiale. Contribution à la sociologie des configurations de justice entre les familles et l'État, dans le cas français, **Sociologie du travail**, volume 45, décembre, p. 327-342.
- COLEMAN J. S. (1988) Social capital in the creation of human capital, **The American Journal of Sociology**, 94, S95-S120.
- COMMISSION EUROPEENNE (2002) Les PME européennes et les responsabilités sociale et environnementale, Observatoire des PME européennes 2002/No 4, Publications — DG Entreprises, 71 p.
- CAMPS G. (2007) **Les Berbères. Mémoire et identité**, Actes Sud, Collection Babel, 350 p.
- DAUMAS M., FABAR M. (1847) **Grande Kabylie, Études historiques**, L. Hachette et Cie, Libraires de l'université royale de France, 495 p.
- DIRECHE-SLIMANI K. (2006) Le mouvement des *âarch* en Algérie : pour une alternative démocratique autonome ?, **Les partis politiques dans les pays arabes. Tome 2 Le Maghreb**, p. 183-196.
- DOUSSIN J-P. (2012) **Le commerce équitable**, PUF, 128p.
- EME B. et LAVILLE J-L. (2004) L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale, Presses de Sciences Po | **Écologie & politique**, 2004/1 - N°28 pages 13 à 25.
- GIANFALDONI P. (2004) Utilité sociale versus utilité économique. L'entrepreneuriat en économie solidaire, Presses de Sciences Po | **Écologie & politique**, 2004/1 - N°28 pages 93 à 103.
- GODET M, DURANCE P. et MOUSLI M. (2010) **Créativité et innovation dans les territoires**, Conseil d'Analyse Économique, Rapport, 457 p.
- HANOTEAU A., LETOURNEUX A. (1893) **La Grande Kabylie et les coutumes kabyles**, livre digital (<http://books.google.com>).
- LACOSTE-DUJARDIN C. (2001) Géographie culturelle et géopolitique en Kabylie. La révolte de la jeunesse Kabyle pour une Algérie démocratique, **Revue de géographie et de géopolitique**, Hérodote, La Découverte, N°103 2001/4, p. 57-91.

- LACOSTE-DUJARDIN C. (2002) Grande Kabylie. Du danger des traditions montagnardes, **Revue de géographie et de géopolitique**, Hérodote, La Découverte, N°107 2002/4.
- LAVOUÉ J., JÉZEQUEL M., JANVIER R. (2010) La ressource des organisations de l'économie sociale et solidaire face à la crise du lien social, **Crise du collectif et intervention**, Erès, n°94/2010-2, 260 p.
- LOUDIYI S, ANGEON V, LARDON S. (2004) Capital social et développement territorial. Quel impact spatial des relations sociales ? », mimeo, 16 p.
- LOWENSTEIN A., KATZ R. et MEHLHAUSEN-HASSOEN D. (2003) Une comparaison transnationale de la solidarité intergénérationnelle, **Retraite et société**, n° 38 2003/1, pp. 49-75, 2003, p.54 (<http://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe-2003-1-p-49.htm>).
- PERRET C., ABRIKA B. (2013-a) Capital social, confiance et développement territorial. Une étude appliquée en Kabylie, n°13-26, IREGE, Université de Savoie, 16 p.
- PERRET C., ABRIKA B. (2013-b) Les systèmes de gouvernance traditionnels en Kabylie à la lumière du concept de capital social, colloque Tourisme, services et développement des Territoires en Méditerranée. Quelles stratégies pour un développement durable ? , Université de Jijel, 22 et 23 octobre 2013 (Algérie).
- PERRET C., PARANQUE B. (2013) « Les nouvelles dynamiques de la solidarité intergénérationnelle en Algérie. Une étude appliquée à ses différentes dimensions », **Recherches familiales**, n°10, p.163-173.

Annexes

Tableau 1 – L'évolution des types de solidarité en France

Période	Conception afférentes	Environnement	Type de solidarité mise en œuvre
La solidarité démocratique ou l'associationnisme solidaire	On passe de la « main invisible » qui permet à la recherche individuelle du profit et des intérêts particuliers d'assurer l'intérêt général (cf. Adam Smith) ainsi que de pacifier les liens aux théoriciens socialistes	Période marquée par le paupérisme, où les principaux droits sociaux n'ont pas encore été conquis La question sociale émerge L'associationnisme solidaire (associations ouvrières, de secours mutuel) né malgré l'interdiction des associations professionnelles imposée par la loi Le Chapelier (1791) contre les corporations de l'Ancien Régime. Tout un ensemble de pratiques va se développer autour de la notion de solidarité démocratique dans les années 1830-1848.	La solidarité démocratique ou l'associationnisme solidaire succède à la charité Solidarité corporative
Seconde moitié du 19^{ème}	Essor du capitalisme industriel et discriminations associatives La prospérité doit résoudre la question sociale	La révolution de 1848 reconnaît officiellement le droit d'association : on entre dans l'âge d'or de l'associationnisme Les « ateliers sociaux » (Louis Blanc) résorbent artificiellement le chômage. Ils « ressemblent davantage aux ateliers de charité de l'Ancien Régime [soumis à un ordre disciplinaire des plus rigides] qu'à un véritable système public d'organisation du travail » 1851 marque l'arrêt de ces expériences qui reprennent petit à petit à partir de 1857 Le paupérisme structure la question sociale avec une dimension méritoire (bons pauvres / mauvais pauvres)	La solidarité philanthropique se concentre sur les formes de la pauvreté mais elle ne résout pas les problèmes sociaux
Fin du 19^{ème} / début du 20^{ème}	Le marché pour l'économie La redistribution pour le social	Penser à la cohésion sociale On entre dans l'univers des lois	La solidarité s'organise autour de la redistribution Courant solidariste avec naissance de l'État social

			La solidarité démocratique est promue
Les 30 glorieuses	Progrès économique et progrès social peuvent intervenir de concert	L'État Providence met en œuvre des politiques visant à améliorer la vie des citoyens	Progression de la solidarité organisée autour de la redistribution
Après les années 60	L'État veut organiser les organisations de l'intervention sociale en opérateurs, plate-formes techniques, en capacité à répondre aux appels d'offre	L'État Providence confronté aux limites financières Réduction du rapport à l'Autre L'idéologie humanitaire Le rapport à autrui est un rapport de service : risque de « déliaison sociale » Le lien social « chahuté » L'emphase est mise sur la générosité individuelle (cf. Les restau du cœur (1985)) : il y a privatisation de l'aide sociale comme complément nécessaire de l'action publique ²⁵	Nouvelles formes d'associationnisme On entre dans l'ère de l'intervention sociale individuelle (intervention sociale d'aide à la personne) ou collective (intervention sociale d'intérêt collectif). qui est centrée sur la personne dans l'objectif de l'accompagner et de parvenir aux conditions de bien-être
Aujourd'hui	L'État social est remis en cause par la crise	Les excès de l'individualisme et les crises nécessitent de repenser le lien social Une demande citoyenne de sens émerge L'engagement citoyen côtoie la relation de service Le « vivre ensemble » suppose l'intégration de tous sur un territoire donné Transfert de l'État vers la conscience de chacun de l'attention vis-à-vis de son prochain : société du <i>care</i> ²⁶	De la solidarité institutionnelle à des solidarités de proximité complémentaires L'émergence de l'ESS s'accompagne d'innovations organisationnelles Engagement citoyen

²⁵ Bernard Hours « L'accordéon de la philanthropie globale », **Le Monde diplomatique**, mai 2013.

²⁶ Bernard Hours « L'accordéon de la philanthropie globale », **Le Monde diplomatique**, mai 2013.

Tableau 2 - Nombre de SEL actifs en France par département en Juin 2012
(données Selidaire)

Numéro Départ	Nombre SEL	Numéro Départ	Nombre SEL	Numéro Départ	Nombre SEL	Numéro Départ	Nombre SEL
1	3	26	6	51	1	76	5
2	1	27	3	52	1	77	5
3	4	28	4	53	2	78	9
4	3	29	11	54	4	79	2
5	3	30	8	55	2	80	3
6	7	31	6	56	6	81	9
7	4	32	2	57	2	82	4
8	0	33	13	58	4	83	6
9	1	34	12	59	14	84	8
10	4	35	13	60	4	85	2
11	5	36	1	61	3	86	4
12	6	37	4	62	7	87	2
13	12	38	14	63	5	88	2
14	3	39	1	64	4	89	5
15	1	40	4	65	2	90	2
16	4	41	2	66	4	91	5
17	11	42	10	67	5	92	9
18	2	43	2	68	6	93	6
19	4	44	15	69	10	94	6
20	1	45	2	70	2	95	6
21	3	46	3	71	8	971	2
22	7	47	4	72	2	972	1
23	2	48	1	73	3	973	1
24	7	49	7	74	5	987	1

Tableau 3 - Évolution du commerce équitable en France

	Nombre de produits labellisés	Marques engagées*	Chiffre d'affaires** en millions d'euros	Taux de croissance du chiffre d'affaires	Panier moyen par ménage consommateur	Organisations de producteurs bénéficiaires***
2006	1542	149	166		16,70 €	152
2007	1941	175	210	26,51%	17,50 €	168
2008	3015	180	256	21,90%	15,80 €	179
2009	3864	206	287	12,11%	15 €	246
2010	3977	205	303	5,57%	14,90 €	400
2011	3586	226	315	3,96%	15,50 €	404
2012	3624	215	345	9,52%	16,10 €	400

* Chacune proposant un ou plusieurs produits labellisés ; ** Correspond au chiffre d'affaires total des produits labellisés vendus par l'ensemble des acteurs commerciaux ; *** Organisations de producteurs certifiés exportant sur le marché français (au total 905 organisations exportent dans le monde sous les conditions du label).

Source des données : <http://www.maxhavelaarfrance.org>

Tableau 4 – Séminaires de formation des acteurs locaux

Formations	Dates	Destinataires	Associations locales concernées
Formation sur la gestion de cycle de projet (DZ)	27 au 29 mai 2010	23 personnes	Béni Douala, Béni Aïssi et Aït Mahmoud
Formation sur la gestion de cycle de projet (DZ)	24 au 26 juin 2010		Larba Nath Irathen et Irdjen à Larabaa Nath Ireten
Développement local durable (DZ)	3 sessions de début juillet à fin octobre 2010 : - 7 et 8 juillet : « Le développement local durable » : diagnostic territoire - 19, 20 et 21 septembre : réaliser une première restitution du travail d'enquête + formulation des projets - 24 au 26 octobre : poursuite du travail de rédaction des projets	35 animateurs de développement local proposés par les communes, des représentants des directions techniques, des chambres consulaires + des représentants d'associations.	Organisé par Touiza Solidarité et l'AJIE
Ateliers d'études en Provence (F)	12 au 19 décembre 2010	10 membres du Comité d'initiatives locales (élus, responsables de chambres consulaires...) ont suivi cet atelier pour aider les participants à développer chez eux un programme pilote de développement local	Rapprochement de l'APWI de Tizi-Ouzou et du Conseil général des Alpes de Haute-Provence
Soutien à la création d'activités génératrices de revenus		- 87 porteurs de projets identifiés (36 prêts d'une valeur globale d'environ 70 000 euros ont été attribués) - 17 porteurs de projets déjà formés, les autres	

		le ultérieurement	
Mobilisation de la communauté algérienne résidant en France	4 tables rondes se sont tenues en France avec l'appui du consulat d'Algérie en France : 29 janvier, 26 juin, 10 juillet et 25 septembre 2010 respectivement à Paris, Marseille, Montpellier et Libercourt	Réunissent 55 membres de la communauté algérienne, personnes à compétences particulières, entrepreneurs... + 12 membres associatifs de la communauté algérienne formés à Paris du 27 au 29 novembre.	
Missions d'appui de compétences de la communauté algérienne auprès des acteurs de la région de Boghni	- 30 compétences de la communauté résidant en France ont été identifiées pour réaliser des missions d'appui dans la région de Boghni. - 3 missions ont été réalisées en 2010.		
Mise en place de projets de développement solidaire par des associations portées par les membres de la communauté algérienne		Mise en place d'un espace multimédia ouvert au sein de l'école	Pour l'Association de parents d'élèves de l'école Salmi Laifa Ighzer N'Chebel Beni Kouffi
Chantiers de jeunes volontaires	12 au 14 juillet 2010	Au profit de l'association omnisport de Tizi-Rached : travaux de restauration, maçonnerie...	Touiza solidarité en partenariat avec AJIE, les Centres sociaux de Roubaix et l'association omnisport de Tizi-Rached

Source des données : Bilan d'activités 2010 de Touiza solidarité.